

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr

SEANCE DU 10 février 2022



Présents : M. SANS (proc), Mme GERARD M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absent excusé : M LIVOTI (Proc. M. SANS)

Secrétaire de séance : M. EVIN

Ouverture de la séance à 19 Heures 10.

ORDRE DU JOUR

- **Le compte rendu de la séance du 13 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.**
- **Monsieur le Maire informe l'assemblée que quatre points supplémentaires seront rajoutés à l'ordre du jour (Points 10 – 11 – 14 – 15).**

1° - Bail emphytéotique avec VITESCO

A la demande du Notaire de l'Entreprise VITESCO, la redevance pour le terrain sur lequel sera érigée la centrale photovoltaïque sera portée à 4 000€ au lieu de 1 €. Elle sera versée en une seule fois.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2° - Recherche de médecin. Convention et engagement de dépenses.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le vendredi 21 janvier 2022, Madame Carmina Sebastia Esteve (médecin espagnole) qui est favorable à son installation à Boussens. Cette candidature nous a été proposée par la Société « SUP'Garcia » que nous avons sollicitée pour une prospection de médecins. Une convention doit être signée avec cette Société qui fournit sa prestation pour la somme totale HT de 10000€ (5000€ à l'acceptation du candidat, et 5000€ lors de l'installation du médecin).

Autorisation de signature est donnée à l'unanimité des membres présents.

3° - Instauration des heures complémentaires et supplémentaires

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est parfois nécessaire de demander d'effectuer des heures complémentaires (agents à temps non complet) ou des heures supplémentaires (agents à temps complet). Ces heures peuvent être récupérées ou rémunérées (au choix de l'agent). Il demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à rémunérer ces heures si l'agent en fait la demande.

Autorisation donnée à l'unanimité des membres présents.

4° - Mise en place d'un temps de travail annualisé au service des « ATSEM »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que afin de permettre la réorganisation du temps de travail pour la réalisation de 1607 heures annuelles par les agents de la Commune, un temps de travail annualisé pourrait être mis en place pour les agents de la Commune accompagnant les enseignants de l'Ecole Maternelle.

Mise en place du temps de travail annualisé accepté à l'unanimité des membres présents.

5° - Débat sur la protection sociale complémentaire

Conformément à l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 un débat qui porte sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire est engagé.

6° - Travaux Rénovation énergétique Ecoles – Avenant n° 1 – Lot n° 1

Monsieur le Maire expose que des travaux en moins-value et des travaux en plus-value sont apparus au cours de la réalisation du chantier faisant apparaître un supplément de travaux d'un montant de 6 765.61€ HT. Monsieur le Maire demande valider cet avenant.

Avenant accepté à l'unanimité des membres présents.

7° - Remplacement Eclairage partie « bar » de la superette

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait judicieux de remplacer l'éclairage de la partie « bar » de la superette qui est ancien et énergivore par un éclairage à ampoules LED. Un devis a été demandé à l'Entreprise titulaire du marché à bons de commande qui fournirait cette prestation pour un montant HT de 2 279.80€

Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

8° - Restructuration du réseau téléphonique des bâtiments scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en vue du branchement au réseau « fibre » des écoles, de la cantine et de l'ALAE, il est nécessaire de procéder à une restructuration du réseau téléphonique. La Société ALTSYSNET de Cazères/Garonne fournirait cette prestation pour un montant HT de 4 082€.

Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

9° - Travaux électricité et plomberie hors marché à bons de commande

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'entretien sur les logements communaux situés 3 rue des Acacias et 8 chemin du Bois. Un devis a été demandé à l'Entreprise ERD titulaire du marché à bons de commande. Il s'élève à la somme totale HT de 7 817.20€

Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

10° - Travaux de menuiserie hors marché à bons de commande

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de remplacer les volets des appartements de la Résidence Beauséjour par des volets roulants. La Menuiserie LOUGARRE fournirait cette prestation pour un montant HT de 14 044.57 €.

Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

11° - Division de la parcelle A 226 – Devis du Géomètre

Afin de permettre l'installation du cabinet dentaire, il y a lieu de procéder à la division de la parcelle A 226 et d'en prévoir son aménagement. Le Cabinet COMMINGEO qui connaît bien la Commune pourrait réaliser la division pour la somme de 4 700€ HT. La mission de maîtrise d'œuvre quant à elle est évaluée à 16 000€ HT pour un montant de travaux estimé à 320000€HT.

Prestations acceptées à l'unanimité des membres présents, Madame COURTOUX ne participant pas au vote.

12° - Installation d'un distributeur de billets . Choix d'une solution. Convention.

La Société BRINKS contactée est venue présenter sa proposition. Il sera nécessaire de signer une convention avec cet organisme . Une recherche d'autres prestataires est engagée.

13° - Equipement informatique des Ecoles

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a été retenue dans le plan « socle numérique pour l'Ecole ». La Société LOREMA de Capens fournirait cet équipement pour la somme HT de 8697.00€. Une aide financière nous est accordée par l'Etat.

Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

14° - Achat de décors pour les illuminations de Noël

Dans son programme d'illuminations des rues et quartiers du village, il y a lieu d'acheter des éléments nouveaux en vue de l'équipement de nouveaux quartiers et de remplacement d'éléments anciens dans d'autres. La Société HSC de Tournefeuille fournirait ce matériel pour la somme HT de 9 298.80 €.

Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

15° - Achat de barrières de rues et d'un porte-barrières

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de compléter et de renouveler les barrières de rues. Un porte-barrières simplifierait le travail des employés communaux. Un devis a été demandé à la Société HSC. Cet équipement pourrait être fourni pour la somme HT de 2 132.50€.

Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

16° - QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne un compte-rendu de la réunion avec la Gendarmerie.
- Monsieur le Maire fait part des problèmes de dysfonctionnement des services municipaux en raison de la pandémie.
- Organisation du Carnaval pour les enfants
- Le compte-rendu de l'étude du CAUE sur l'ensemble immobilier « DELPY » est reporté à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait à BOUSSENS, le 11 février 2022

Le Maire,
Christian SANS

